



FRANÇAIS

Grille de compétences du criminologue

Organisme : Association professionnelle de criminologie du Nouveau-Brunswick (APCNB)

Version : 1.0 **Adopté le :** 2 juin 2026

La présente grille décrit les compétences attendues du criminologue au Nouveau-Brunswick. Elle appuie l'admission, la formation continue et la demande de reconnaissance professionnelle.

1. Savoirs fondamentaux

- Connaître les théories criminologiques et les facteurs de la criminalité et de la victimisation.
- Comprendre le système de justice pénale, le droit applicable et les institutions correctionnelles.
- Maîtriser les méthodes de recherche et l'analyse de données en sciences sociales.

2. Évaluation

- Évaluer le risque et les besoins criminogènes à l'aide d'outils structurés ou actuariels.
- Analyser une situation et formuler des conclusions fondées sur des données probantes.
- Reconnaître les limites de son évaluation et s'abstenir de tout diagnostic clinique réservé.

3. Intervention

- Élaborer, mettre en œuvre et évaluer des plans et des programmes d'intervention.
- Soutenir la réinsertion sociale et accompagner les personnes victimes (soutien non clinique).
- Animer des processus de justice réparatrice et de médiation.
- Concevoir des stratégies de prévention de la criminalité et de sécurité communautaire.

4. Éthique et professionnalisme

- Respecter le code de déontologie et les limites de son champ d'exercice.
- Diriger la personne vers la profession compétente au besoin (devoir de référence).
- Protéger la confidentialité et gérer les conflits d'intérêts.

5. Communication et collaboration

- Rédiger des rapports clairs et témoigner devant les tribunaux dans les limites de sa compétence.
- Travailler en interdisciplinarité avec les autres professions.
- Offrir ses services dans les deux langues officielles, selon le choix de la personne.

6. Pensée critique et perfectionnement

- Évaluer de façon critique les pratiques et les programmes.
- Maintenir et actualiser ses compétences par la formation continue.
- Contribuer à l'avancement des connaissances et des politiques.



ENGLISH

Criminologist competency framework

Organization : New Brunswick Professional Association of Criminology (NBPAC)

Version : 1.0 **Adopted :** June 2, 2026

This framework describes the competencies expected of the criminologist in New Brunswick. It supports admission, continuing education and the professional-recognition request.

1. Foundational knowledge

- Know criminological theories and the factors behind crime and victimization.
- Understand the criminal-justice system, applicable law and correctional institutions.
- Master research methods and data analysis in the social sciences.

2. Assessment

- Assess criminogenic risk and needs using structured or actuarial tools.
- Analyze a situation and draw evidence-based conclusions.
- Recognize the limits of one's assessment and refrain from any reserved clinical diagnosis.

3. Intervention

- Develop, implement and evaluate intervention plans and programs.
- Support social reintegration and accompany victims (non-clinical support).
- Facilitate restorative-justice and mediation processes.
- Design crime-prevention and community-safety strategies.

4. Ethics and professionalism

- Comply with the code of ethics and the limits of one's scope of practice.
- Refer the person to the competent profession when needed (duty of referral).
- Protect confidentiality and manage conflicts of interest.

5. Communication and collaboration

- Write clear reports and testify before courts within the limits of one's competence.
- Work interdisciplinarily with other professions.
- Provide services in both official languages, according to the person's choice.

6. Critical thinking and development

- Critically appraise practices and programs.
- Maintain and update one's competencies through continuing education.
- Contribute to the advancement of knowledge and policy.